

SEANCE DU 19 JUIN 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19 – Présents à la séance : 12
Date de convocation : 12 Juin 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

Tarifs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et extrascolaires pour l'année 2025-2026

N° 2025 – 034

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le Dix Neuf Juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Champforgeuil, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SASSIGNOL Annie, Maire, a désigné comme secrétaire de séance Mr CHAPUIS Daniel

Etaient présents : Mr BERNON Jean-Paul, Mme BINOT Sandrine, Mr CHAPUIS Daniel, Mr FIGUEIREDO Victor, Mme GRILLI Catherine, Mme MANCINI Anna, Mme METRA Assuntina, Mme PETTON Fanny, Mr PUTIGNY Frédéric, Mr TALEB BENDIAB Sidi Mohamed, Mme VANSPEYBROUCK Sandra

Etai(en)t absent(e)s et avai(en)t donné pouvoir : Mr DE LA HAUTEMAISON Mathieu à Mme PETTON Fanny
Mme GAUDILLERE Annick à Mr FIGUEIREDO Victor
Mr MOURON Jean-Philippe à Mr PUTIGNY Frédéric

Etai(en)t absent(e)s : Mme FLEUROT Marie-Noëlle
Mme MICHAUT Catherine
Mme MULAS Rosanna
Mme RONCHI Brigitte

Madame le Maire informe l'assemblée que les tarifs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et extrascolaires sont délibérés chaque année pour l'année scolaire à venir.

Le Conseil Municipal décide de fixer, pour l'année scolaire 2025-2026, les tarifs suivants :
A compter du 1^{er} septembre 2025,

A) TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2025-2026 ACCUEILS PERISCOLAIRES

Il est proposé les tarifs forfaitaires suivants :

Tranches	QF	Tarifs au forfait
1	Moins de 500€	1€
2	501€ à 600€	1€
3	601€ à 655€	1.12€
4	656€ à 720€	1.12€
5	721€ à 810€	1.12€
6	811€ à 1000€	1.20€
7	Plus de 1001€	1.20€

B) - TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2025-2026 RESTAURATION SCOLAIRE

A compter du 1^{er} septembre, Madame le Maire a décidé de proposer des tarifs calculés en fonction du quotient familial de chaque famille pour les repas des enfants scolarisés et habitant la commune.

Il est proposé les tarifs suivants pour les repas des enfants habitant la commune :

Tranches	QF	Tarifs au forfait
1	Moins de 500€	3.50€
2	501€ à 600€	3.60€
3	601€ à 655€	3.74€
4	656€ à 720€	3.87€
5	721€ à 810€	4.01€
6	811€ à 1000€	4.15€
7	Plus de 1001€	4.28€

Pour les enfants scolarisés sur Champforgeuil et habitant une autre commune, ainsi que pour les repas adultes, il est proposé les tarifs suivants :

- 5 € par repas enfants extérieurs
- 7 € par repas adultes

C) - TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2025-2026 ACCUEIL DE LOISIRS

Il est proposé les tarifs suivants pour les enfants de 4 à 17 ans et enfants du personnel communal fréquentant l'accueil de loisirs, soit :

TRANCHES	QF	JOURNEE AVEC REPAS	½ JOURNEE	½ journée + repas	FORFAIT SEMAINE	JOURNEE SEJOUR	SOIREE ADOS + REPAS
T1	- de 500€	6	2.14	5.61	27.00	9.64	2.10
T2	501€ à 600€	6.93	2.57	6.04	31.20	11.57	2.27
T3	601€ à 655€	7.88	3.09	6.56	35.50	13.88	2.45
T4	656€ à 720€	8.61	3.71	7.17	38.75	16.65	2.62
T5	721€ à 810€	10.32	4.44	7.91	46.45	19.98	2.79
T6	811€ à 1000€	12.40	5.33	8.80	55.75	23.98	2.97
T7	+ de 1001€	13.39	5.89	9.35	60.25	24.63	3.15

D) - TARIF 2025-2026 ADHESION ANNUELLE FORFAITAIRE ACCUEIL LIBRE ADOS

Une adhésion annuelle forfaitaire sur l'année scolaire est fixée à 15€ quelle que soit la date d'inscription dans l'année.

E) – TARIF 2025-2026 pour les Etudes surveillées dans les groupes scolaires COURBET et PAGNOL :

- 2€ par étude surveillée
- 2,5€ par étude surveillée avec le périscolaire après 18h.

F) – TARIF pénalité de retard constaté à plusieurs reprises en Périscolaire et Maison des loisirs

Une pénalité de retard est mise en place à 5€ si l'enfant est récupéré après la fermeture de l'établissement, à partir du 2^{ème} retard.

Enfant présent sans réservation préalable aux activités périscolaires (garderie, cantine, mercredi) ou activités extrascolaires : majoration de 5 Euros en plus du tarif de la prestation.

Impayés factures Enfance Jeunesse (Garderie, cantine, maison des loisirs, maison bulle) : paiement des frais d'envoi du courrier recommandé à 6 Euros.

G) – Tarif exceptionnel repas

Sur présentation d'un justificatif Projet d'Accueil Individualisé (PAI), il sera fait une réduction de 40% sur le prix du repas de la T1, à savoir 2€

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 23/06/2025
et publié, affiché ou
notifié le 23/06/2025
Le Maire,

Pour Extrait Conforme,
Mme le Maire,
A. SASSIGNOL

